

**Présidence** : M. BARRIERE Philippe.

**Présents** : MM. – CARRERE Jean – CLAVIERE Henry - COUPLET Jacquy - DESAINTJEAN Jacky – GUAGLIARDI Loreto - GUICHARD Vincent - PETIT Jean-Jacques – ROULON Max.

**Excusés** : MM. BASQ Stéphane – BLONDY Jonathan - ECOBICHON Thierry - LACOMBE Philippe.

**Référents administratifs** : Mme LOISON Fanny – M. MONJALET Nicolas.

**Assistent** : Mmes BADIA Carole - BAROT Pierrette - MM. COURROUYAN Jérôme – GRENET François - HERAULT Patrice – JAUBERT Henri.

Comme c'est désormais le cas chaque saison, les documents pour la saison en cours (cahiers des charges et fiches pratiques éditées par la LFNA) ont été mis en ligne sur le site MALFNA.FR. Ces fichiers sont à la disposition de tous les acteurs concernés par le FAFA, aussi il ne faut pas hésiter à s'en servir comme supports.

Les enveloppes régionales allouées à la Ligue Nouvelle-Aquitaine pour la saison 2022-2023 sont les suivantes :

**Equipements** : 710.000€

**Transport** : 125.000€

Les projets relevant des nouvelles pratiques (terrains Foot à 5, Beach soccer, ou terrain Futsal) seront financés via une enveloppe nationale dédiée. Leur accompagnement ne vient donc pas en déduction de l'enveloppe budgétaire accordée aux Ligues régionales chaque saison.

## Bilan des aides votées pour la saison 2021-2022

Après une saison 2020-2021 marquée par le contexte sanitaire, la Commission a pu travailler avec une enveloppe budgétaire plus habituelle. Ci-dessous, le bilan des projets accompagnés au cours de cet exercice :

### Equipement

Porteur	CDG	Projet	Coût Projet HT	Aide votée
GRAND COGNAC (Jarnac)	16	Vestiaires	783 717 €	20 000 €
GRAND COGNAC (Jarnac)	16	Eclairage	68 925 €	13 700 €
LA ROCHELLE	17	Main courante (La Pinelière)	11 852 €	5 000 €
LA ROCHELLE	17	Eclairage	73 970 €	14 700 €
MEURSAC	17	Club House	321 233 €	20 000 €
MEURSAC	17	Vestiaires	321 233 €	20 000 €
NIEUL LE VIROUIL	17	Renforcement pelouse naturelle	38 347 €	3 800 €
PONS	17	Eclairage	29 603 €	5 900 €
ST GENIS DE SAINTONGE	17	Renforcement pelouse naturelle	20 217 €	4 000 €
ST JEAN D'ANGELY	17	Eclairage	30 899 €	6 000 €
BEYNAT	19	Main courante	17 925 €	2 000 €
BEYNAT	19	Pare ballons	46 300 €	5 000 €



DONZENAC	19 Eclairage	80 769 €	15 000 €
LANTEUIL	19 Main courante	14 845 €	5 000 €
MARCILLAC LA CROISILLE	19 Eclairage	31 056 €	6 000 €
MONTGIBAUD	19 Main courante	9 020 €	2 000 €
ST CLEMENT US	19 Main courante	4 197 €	2 000 €
ST CLEMENT US	19 Pare-ballons	6 066 €	2 500 €
STE FEREOLE	19 Arrosage intégré (Uminski 1)	101 000 €	20 000 €
ST PANTALEON DE LARCHE	19 Main courante	33 290 €	5 000 €
ST PANTALEON DE LARCHE	19 Banc de touche	4 487 €	2 000 €
ST PANTALEON DE LARCHE	19 Clôture	46 950 €	5 000 €
BOURGANEUF	23 Eclairage	93 848 €	15 000 €
CHENERAILLES	23 Club House	39 302 €	11 700 €
PEYRAT LA NONIERE	23 Eclairage	51 316 €	10 200 €
PEYRAT LA NONIERE	23 Club house	60 485 €	10 000 €
FAUX	24 Eclairage	36 088 €	7 200 €
LIMEUIL	24 Eclairage	102 845 €	15 000 €
MUSSIDAN	24 Main courante	15 514 €	5 000 €
MARSANEIX	24 Vestiaires	255 000 €	15 000 €
SANILHAC	24 Clôture	14 526 €	5 000 €
SANILHAC	24 Eclairage	77 100 €	15 000 €
SANILHAC	24 Club House	255 000 €	20 000 €
ST PIERRE D'EYRAUD	24 Club House	86 950 €	20 000 €
AMBARES ET LAGRAVE	33 Main courante	19 754 €	5 000 €
BASSENS	33 Eclairage	127 729 €	10 000 €
BAZAS	33 Eclairage	55 000 €	11 000 €
CAUDROT	33 Eclairage	30 203 €	6 000 €
CENON	33 Club house	980 228 €	20 000 €
EYSINES	33 Changement de revêtement sye	464 700 €	20 000 €
FARGUES	33 Eclairage	87 118 €	15 000 €
GENSAC	33 Arrosage intégré	76 479 €	15 200 €
GENSAC	33 Drainage	54 646 €	10 900 €
LANGON	33 Changement de revêtement sye	447 155 €	20 000 €
LESPARRE MEDOC	33 Club House	98 866 €	17 000 €
MARCHEPRIME	33 Main courante	22 276 €	5 000 €
ST ANDRE DE CUBZAC	33 Vestiaires	455 000 €	20 000 €
VILLENAVE D'ORNON	33 Terrain sye éclairé	640 000 €	50 000 €
DAX	40 Changement de revêtement sye	416 350 €	20 000 €
LATRILLE	40 Clôture	10 868 €	2 100 €
YGOS ST SATURNIN	40 Eclairage	107 450 €	9 000 €
GONTAUD	47 Abris de touche	5 487 €	2 700 €
LEDEUX	64 Pare ballons	6 170 €	3 000 €
MAZERES LEZONS	64 Pare ballons	15 026 €	5 000 €

CR FAFA  
REUNION DU 17 NOVEMBRE 2022

PAGE 3/21

TARON SEVIGNACQ SC	64 Club House	76 000 €	20 000 €
AZAY SUR THOUET	79 Arrosage intégré	38 491 €	7 600 €
BRESSUIRE	79 Arrosage intégré (Métayer)	68 830 €	13 700 €
BRESSUIRE	79 Drainage (St Sauveur)	28 073 €	5 600 €
CELLES SUR BELLE	79 Terrain sye éclairé	949 200 €	50 000 €
NUEIL LES AUBIERS	79 Terrain sye éclairé	827 875 €	50 000 €
CHÂTEAU LARCHER	86 Main courante	14 955 €	5 000 €
CHÂTEAU LARCHER	86 Bancs de touche	4 197 €	2 000 €
JARDRES	86 Club House	75 000 €	15 000 €
JARDRES	86 Vestiaires	509 076 €	20 000 €
PLEUMARTIN	86 Bancs de touche	3 744 €	1 800 €
ROIFFE	86 Club House	48 047 €	14 400 €
SCORBE CLAIRVAUX	86 Vestiaires	305 000 €	20 000 €
ST SAVIN SUR GARTEMPE	86 Main courante	42 220 €	5 000 €
FEYTIAT	87 Eclairage	213 600 €	15 000 €
RILHAC RANCON	87 Club House	268 320 €	20 000 €
VERNEUIL SUR VIENNE	87 Club House	79 032 €	15 800 €
<b>TOTAL</b>		<b>21 315 029 €</b>	<b>881 500 €</b>

## Transport

Porteur	CDG	Coût projet TTC	Aide votée
ST PALAIS SUR MER	17	42 880 €	21 400 €
HAUTEFORT US	24	39 605 €	19 800 €
E. BOE BON ENCONTRE	47	30 000 €	12 000 €
ES NIEUIL ST GENCE	87	38 692 €	15 400 €
AS AIXE SUR VIENNE	87	40 851 €	20 400 €

**264 873 € 89 000 €**

## Nouvelles pratiques (enveloppe nationale dédiée)

Porteur	CDG	Projet	Coût projet HT	Aide accordée
ANGOULEME CHARENTE FC	16	Terrain Foot A5	131 400 €	30 000 €
BERGERAC FOOT	24	Terrain Foot A5 1	78 334 €	15 600 €
BERGERAC FOOT	24	Terrain Foot A5 2	78 334 €	15 600 €
THENON	24	Terrain Foot A5	83 856 €	30 000 €
AGEN	47	Terrain Futsal extérieur	181 232 €	20 000 €

**Projets financés sur fonds propres**

En complément des aides fédérales, et compte-tenu du nombre de projets reçus au niveau régional, la LFNA a décidé de financer certains d'entre eux sur ses fonds propres, issus des reliquats des demandes déposées dans le cadre des Petits Investissements. Les projets ayant bénéficié de ce dispositif sont listés ci-après :

Porteur	CDG	Projet	Coût Projet HT	Aide accordée
ANDILLY	17	Pare Ballons	5 245 €	2 500 €
FONCOUVERTE	17	Pare ballons	9 279 €	4 639 €
DOEIL SUR LE MIGNON	17	Pare ballons	5 620 €	2 800 €
ST AIGULIN	17	Sécurisations	8 268 €	4 000 €
VERINES	17	Abris de touche	3 630 €	1 490 €
LARCHE	19	Renforcement pelouse naturelle	4 951 €	990 €
LIGNIAC ES	19	Abris de touche	2 698 €	1 300 €
MAREUIL	24	Amélioration pelouse naturelle	5 232 €	1 046 €
MAREUIL	24	Main courante	4 665 €	2 332 €
MAREUL	24	Pare ballons	8 220 €	4 110 €
MUSSIDAN	24	Abris de touche	2 140 €	1 000 €
ST ASTIER	24	Abris de touche	5 286 €	2 643 €
CABANAC ET VILLAGRAINS	33	Abris de touche	2 040 €	1 020 €
ENTRE 2 MERS (CC)	33	Amélioration pelouse naturelle (Quinsac)	17 132 €	3 426 €
ETAULIERS	33	Pare-ballons	2 341 €	1 170 €
FARGUES	33	Pare ballons	6 433 €	3 200 €
SOULAC SUR MER	33	Clôture	2 800 €	1 400 €
YVRAC	33	Drainage	4 793 €	958 €
PUJO LE PLAN AS	40	Pare ballons	6 390 €	3 100 €
FOURQUES	47	Abris de touche	2 435 €	1 217 €
MAZERES LEZONS	64	Abris de touche	4 791 €	2 395 €
CAMBO LES BAINS	64	Main courant (LABEGUERIE)	4 345 €	2 100 €
CAMBO LES BAINS	64	Pare-ballons (HALTY)	5 718 €	2 800 €
ENCLAVES ET PLATEAUX FC	64	Renforcement pelouse naturelle	4 900 €	1 000 €
TARON SEVIGNACQ	64	Abris de touche	2 970 €	1 485 €
TARON SEVIGNACQ	64	Main courante	988 €	494 €
ANTRAN	86	Main courante	14 307 €	5 000 €
ANTRAN	86	Abris de touche	4 205 €	2 100 €
BRION	86	Abris de touche	3 559 €	1 068 €
BRION	86	Pare ballons	2 241 €	672 €
OYRE DANGER	86	Main courante	11 520 €	5 000 €
USSEAU	86	Pare ballons	5 200 €	2 600 €
<b>TOTAL</b>			<b>174 342 €</b>	<b>71 055 €</b>



## Nouveaux projets saison 2022-2023

### Chapitre Emploi

Les clubs listés ci-dessous ont obtenu la validation de leur projet déposé dans le cadre de ce dispositif :

Porteur	CDG	Projet	Date Embauche
OFC DE RUELLE	16	Responsable Sportif	01/09/2022
CAP AUNIS ASPTT FC	17	Responsable Sportif	01/08/2022
ROCHEFORT	17	Responsable Administratif	05/09/2022
ST PANTALEON DE L'ARCHE	19	Responsable Administratif et Sportif	07/09/2022
BERGERAC PERIGORD FC	24	Responsable Sportif	01/08/2022
FC COTEAUX LIBOURNAIS	33	Responsable Sportif	01/07/2022
FC DES GRAVES	33	Responsable Sportif	01/07/2022
BIGANOS	33	Responsable Sportif	01/09/2022
FC COEUR MEDOC ATLANTIQUE	33	Responsable Sportif	01/08/2022
APIS	33	RTJ	01/09/2022
RC BORDEAUX	33	Responsable Administratif	01/07/2022
TARNOS AS	40	Responsable Administratif	01/07/2022
STADE MONTOIS	40	RTJ	01/09/2022
ASSA PAYS DU DROPT	47	Responsable Administratif et sportif	01/09/2022
FC LUY DE BEARN	64	RTJ	15/09/2022
SCALA	64	Responsable Administratif et Sportif	01/08/2022
HIRIBURUKO	64	Responsable Sportif	01/07/2022
ECHIRE ST GELAIS	79	RTJ	15/09/2022
MONCOUTANT SA	79	Responsable Sportif	01/09/2022
PANAZOL	87	Responsable Administratif	01/09/2022

Comme mentionné dans le cahier des charges, l'aide accordée sera répartie sur les 48 mois d'accompagnement prévus, sous réserve de satisfaire aux obligations nécessaires au renouvellement de l'aide à l'issue de chaque saison. Pour mémoire, le FAFA Emploi permet le financement d'emplois structurants au sein des clubs amateurs. Il peut être sollicité lors de la création d'un poste de responsable administratif et/ou sportif en CDI.

Au regard du nombre très important de nouveaux dossiers déposés cette année, la Commission ne peut que se féliciter du dynamisme de notre territoire en termes d'employabilité au sein de nos clubs amateurs.

Elle tient à souligner l'effort financier important réalisé par la LFA cette saison, de manière à pouvoir garantir le financement de l'ensemble des nouveaux projets reçus.

### Chapitre Equipement

**RAPPEL** : la plupart des projets nécessitent de demander un accord préalable à la Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS). Tant que cet avis technique n'a pas été obtenu par le porteur de projet, il est inutile de déposer une demande de subvention, le projet pouvant être instruit sans cet élément. Il convient donc d'attendre



que le choix des prestataires en charge de la réalisation des travaux soit arrêté (Avant-projet définitif) avant de déposer toute demande de subvention.

**MODALITES DE FINANCEMENT** : compte-tenu du nombre très important de projets portés à l'ordre du jour, la Commission acte que l'intégralité de l'enveloppe financière mise à sa disposition (hors reliquats éventuels) sera consommée à l'issue de la présente réunion. De ce fait, et dans le but d'accompagner un maximum de projets sur cet exercice, il a été décidé les modalités de financement suivantes à valoir uniquement sur la saison 2022-2023 :

- Les projets dont les travaux sont prévus pour l'année 2023 seront accompagnés lors de la saison 2023-2024.
- Les projets ayant déjà fait l'objet d'un accompagnement et dont la subvention a été annulée faute d'avoir réalisé les travaux dans les temps, ne pourront pas faire l'objet d'un nouvel accompagnement.
- Les projets de création de terrains synthétiques éclairés seront accompagnés à hauteur d'un plafond maximum de 40.000€.
- Les projets de club house et de vestiaires pourront prétendre à un plafond maximum de 15.000€.
- Le plafond maximum d'intervention est fixé à 10.000€ pour les éclairages.
- Un abattement de 1.000€ est appliqué sur les projets nécessitant une prise en charge moins importante.
- Les projets reportés seront accompagnés prioritairement et suivant ces mêmes modalités en cas de reliquats éventuels en fin de saison.
- Tout nouveau projet qui serait enregistré au niveau régional après cette réunion ne pourra être financé qu'à partir de la saison 2023-2024, sous réserve de leur conformité au cahier des charges qui sera en vigueur.

## CHARENTE

### Chasseneuil sur Bonniere

Renforcement pelouse naturelle – Aide sollicitée : 19.210€

Projet instruit lors de la saison 2020-2021. Le plan de financement est à revoir, l'aide ne pouvant pas dépasser 20% du montant total HT des travaux pour ce type de projet. La délibération de la Municipalité validant le projet et son financement n'est pas versée au dossier. Il manque également le retour positif à la demande d'avis préalable déposée auprès de la CRTIS. Malgré plusieurs relances, la Commission reste toujours sans réponse de la part de la Municipalité. Elle considère donc le projet comme annulé.

Dossier annulé.

### Chazelle

Abris de touche – Aide sollicitée : 1.500€

Projet conforme. Aide accordée : **1.500€**

### Fléac

Club house – Aide sollicitée :

Le dossier reçu est incomplet et ne permet pas un examen en séance. Après vérification des éléments transmis, la nature des travaux (construction de sanitaires et d'une buvette) ne permet pas un accompagnement dans le cadre du FAFA.

Projet non accompagné.

### Linars

Club house – Aide sollicitée : 3.000€

Projet conforme. Aide accordée : **2.000€**



## Puymoyen

Club house – Aide sollicitée : 70.000€

Projet conforme. Aide accordée : **15.000€**

Pour ce type de projet, la CR FAFA rappelle que les conditions de financement prévoient une prise en charge maximum à hauteur de 30% du coût total HT des travaux, avec un plafond d'intervention fixé à 20.000€.

## Puymoyen

Vestiaires – Aide sollicitée : 70.000€

Projet conforme. Aide accordée : **15.000€**

Pour ce type de projet, la CR FAFA rappelle que les conditions de financement prévoient une prise en charge maximum à hauteur de 20% du coût total HT des travaux, avec un plafond d'intervention fixé à 20.000€.

## Puymoyen

Main courante – Aide sollicitée : 5.000€

Projet conforme. Faute d'enveloppe disponible la Commission reporte l'accompagnement financier de ce projet, prioritairement sur les reliquats éventuellement accordés par la FFF ou sur la saison 2023/2024.

## St Même les Carrières

Vestiaires – Aide sollicitée : 8.978€

Après examen des aménagements envisagés par la collectivité, la nature des travaux (rafraîchissement et pose d'un nouveau ballon d'eau chaude) n'est pas éligible au FAFA.

Projet non accompagné.

## CHARENTE MARITIME

### Chatellaillon Plage

Vestiaires – Aide sollicitée : 22.381€

La fiche projet versée au dossier est incomplète. Il manque surtout le retour favorable de la Commission des Terrains à la demande d'avis préalable. L'aide maximum éligible pour ce type de projet est fixée à 20.000€.

Projet reporté.

### Chatellaillon Plage

Club house – Aide sollicitée : 15.361€

La fiche projet versée au dossier est incomplète.

Projet reporté.

### Chatellaillon Plage

Terrain pelouse naturelle – Aide sollicitée : 58.441€

La fiche projet versée au dossier est incomplète. Il manque surtout le retour favorable de la Commission des Terrains à la demande d'avis préalable. L'aide maximum éligible pour ce type de projet est fixée à 20.000€.

Projet reporté.

### Chatellaillon Plage

Eclairage – Aide sollicitée : 25.881€

La fiche projet versée au dossier est incomplète. Il manque surtout le retour favorable de la Commission des Terrains à la demande d'avis préalable. L'aide maximum éligible pour ce type de projet est fixée à 15.000€.

Projet reporté.



### **Chatellaillon Plage**

Terrain foot A8 en gazon synthétique – Aide sollicitée : 49.126€

La fiche projet versée au dossier est incomplète. Il manque surtout le retour favorable de la Commission des Terrains à la demande d'avis préalable. L'aide maximum éligible pour ce type de projet est fixée à 24.500€.

Projet reporté.

### **Gémozac et Saintonge (CC)**

Terrain synthétique éclairé – Aide sollicitée : 50.000€

Projet conforme. Aide accordée : **40.000€**

### **Gémozac et Saintonge (CC)**

Eclairage – Aide sollicitée : 13.900€

Projet conforme. Aide accordée : **10.000€**

### **La Rochelle**

Vestiaires – Aide sollicitée : 22.000€

Le retour favorable de la Commission des Terrains à la demande d'avis préalable n'est pas porté au dossier. L'aide maximum éligible pour ce type de projet est de 20.000€.

Projet reporté.

### **Les Mathes la Palmyre**

Vestiaires – Aide sollicitée : 20.000€

Projet conforme. Aide accordée : **15.000€**

### **St André de Lidon**

Pare-ballons – Aide sollicitée : 2.500€

La seule fiche projet versée au dossier est incomplète. Il manque surtout l'ensemble des autres justificatifs permettant de formaliser la demande de subvention. L'aide maximum éligible pour ce projet est de 2.000€.

Projet reporté.

### **St Germain de Lusignan**

Eclairage – Aide sollicitée : 17.130€

Projet conforme.

Pour ce type de projet, la CR FAFA rappelle que les conditions de financement prévoient une prise en charge maximum à hauteur de 20% du coût total HT des travaux, avec un plafond d'intervention fixé à 15.000€. Mme BARROT nous informe que les travaux n'ayant pas encore débuté et la municipalité étant encore en attente de retour de solution financement la Commission décide de reporter le dossier.

### **Mirambeau**

Eclairage – Aide sollicitée : 5.000€

La Commission reste toujours dans l'attente du retour favorable de la Commission Régionale des Terrains à la demande d'avis préalable.

Projet reporté.





## Rochefort

Terrain synthétique éclairé n°1 – Aide sollicitée : 65.000€

Projet conforme. Faute d'enveloppe disponible la Commission reporte l'accompagnement financier de ce projet, prioritairement sur les reliquats éventuellement accordés par la FFF ou sur la saison 2023/2024.

## Rochefort

Terrain synthétique éclairé n°2 – Aide sollicitée : 65.000€

Projet conforme. Faute d'enveloppe disponible la Commission reporte l'accompagnement financier de ce projet, prioritairement sur les reliquats éventuellement accordés par la FFF ou sur la saison 2023/2024.

## St Jean d'Angély

Vestiaires – Aide sollicitée : 20.000€

Projet conforme. Aide accordée : **20.000€**

## Vaux sur mer

Eclairage terrain honneur – Aide sollicitée : 15.000€

Projet conforme. Aide accordée : **10.000€**

## Vaux sur mer

Eclairage terrain annexe – Aide sollicitée : 15.000€

Projet conforme. Aide accordée : **10.000€**

## CORREZE

### Brive la Gaillarde

Terrain synthétique éclairé – Aide sollicitée : 80.000€

Projet conforme. Aide accordée : **80.000€**

### Lubersac

Club house – Aide sollicitée : 30.000€

Projet conforme. Aide accordée : **15.000€**

Pour ce type de projet, la CR FAFA rappelle que les conditions de financement prévoient une prise en charge maximum à hauteur de 30% du coût total HT des travaux, avec un plafond d'intervention fixé à 20.000€.

## CREUSE

### Auzances

Club house – Aide sollicitée : 20.000€

Ce projet a déjà fait l'objet d'une subvention de 20.000€ accordée au cours de la saison 2018-2019. Les travaux n'ayant pas été réalisés dans le délai de 2 ans fixé par le cahier des charges, l'aide accordée a fait l'objet d'une annulation. Comme autorisé par le cahier des charges, la Mairie a de nouveau souhaité solliciter un financement pour ce moment projet. Cependant, compte-tenu du très grand nombre de demandes de financement réceptionné pour le présent exercice, la Commission reporte sa décision.



### **Bussière Dunoise**

Club house – Aide sollicitée : 14.015€

Projet conforme. Faute d'enveloppe disponible la Commission reporte l'accompagnement financier de ce projet, prioritairement sur les reliquats éventuellement accordés par la FFF ou sur la saison 2023/2024.

### **Bussière Dunoise**

Vestiaires – Aide sollicitée : 20.000€

La Commission reste dans l'attente du retour favorable à la demande d'avis préalable.  
Projet reporté.

### **Gouzon**

Terrain synthétique éclairé – Aide sollicitée : 70.722€

Projet conforme. Aide accordée : **40.000€**

Pour ce type de projet, la CR FAFA rappelle que les conditions de financement prévoient une prise en charge maximum à hauteur de 10% du coût total HT des travaux, avec un plafond d'intervention fixé à 50.000€.

### **Mainsat**

Eclairage – Aide sollicitée : 8.924€

La Commission reste dans l'attente de la délibération et du retour favorable à la demande d'avis préalable. Demande formulée par courriel le 8 septembre 2022 auprès de la Collectivité. Faute de retour avant le 31/12/2022 le dossier sera annulé.

Projet reporté.

### **Mainsat**

Pare-ballons – Aide sollicitée : 5.000€

La Commission reste dans l'attente de la délibération et du plan côté de l'aire de jeux précisant l'implantation de cet équipement. La demande ayant été formulée par courriel le 8 septembre 2022 auprès de la Collectivité. Faute de retour avant le 31/12/2022 le dossier sera annulé.

Projet reporté.

### **Peyrat la Nonière**

Vestiaires – Aide sollicitée : 4.500€

La Commission reste dans l'attente du retour favorable à la demande d'avis préalable formulée par courriel le 8 septembre 2022 auprès de la Collectivité. Faute de retour avant le 31/12/2022 le dossier sera annulé.

Projet reporté.

## **DORDOGNE PERIGORD**

### **Antonne le Change**

Main courante – Aide sollicitée : 5.000€

Projet conforme. Aide accordée : **4.000€**

### **Antonne le Change**

Liaison vestiaires aire de jeux – Aide sollicitée : 4.799€

Projet conforme. Aide accordée : **3.000€**



## Sanilhac

Drainage – Aide sollicitée : 6.920€

Projet conforme. Aide accordée : **5.000€**

## St Pierre de Chignac

Amélioration pelouse naturelle – Aide sollicitée : 2.439€

Après avoir pris connaissance du projet, la Commission est au regret de ne pouvoir l'accompagner. Le montant éligible de la subvention (900€) est en effet inférieur au seuil minimum de 1.500€. Sur le fond, la nature des aménagements prévus (engazonnement) n'est pas éligible au FAFA.

Projet non accompagné.

## St Pierre de Chignac

Abris de touche – Aide sollicitée : 1.085€

Après étude du projet, le montant éligible de la subvention (1.000€) est inférieur au seuil minimum de 1.500€. Il n'est donc pas possible de proposer un accompagnement pour ce projet.

Projet non accompagné.

## St Pierre de Chignac

Parking – Aide sollicitée : 2.500€

Le projet présenté prévoit la construction d'un parking public. Or, pour ce type d'aménagement, seuls les aires de stationnement réservées aux officiels et/ou à l'équipe visiteuse pour les installations de type T2 minimum peuvent faire l'objet d'une subvention. La Commission ne peut donc malheureusement valider le projet en l'état.

Projet non accompagné.

## Thiviers

Vestiaires – Aide sollicitée : 27.058€

Projet conforme. Aide accordée : **15.000€**

Pour ce type de projet, la CR FAFA rappelle que les conditions de financement prévoient une prise en charge maximum à hauteur de 20% du coût total HT des travaux, avec un plafond d'intervention fixé à 20.000€.

## GIRONDE

### Audenge

Terrain synthétique éclairé – Aide sollicitée : /

La Commission reste dans l'attente du retour favorable à la demande d'avis préalable émise par la Commission régionale des Terrains. Le dossier est incomplet, aucune fiche projet n'ayant été transmise par la Collectivité.

Projet reporté.

### Audenge

Eclairage – Aide sollicitée : /

La Commission reste dans l'attente du retour favorable à la demande d'avis préalable émise par la Commission régionale des Terrains. Le dossier est incomplet, aucune fiche projet n'ayant été transmise par la Collectivité.

Projet reporté.



## **Audenge**

Vestiaires – Aide sollicitée : /

La Commission reste dans l'attente du retour favorable à la demande d'avis préalable émise par la Commission Régionale des Terrains. Le dossier est incomplet, aucune fiche projet n'ayant été transmise par la Collectivité.  
Projet reporté.

## **Audenge**

Club house – Aide sollicitée : /

La Commission reste dans l'attente du retour favorable à la demande d'avis préalable émise par la Commission régionale des Terrains. Le dossier est incomplet, aucune fiche projet n'ayant été transmise par la Collectivité.  
Projet reporté.

## **Cazaux**

Eclairage – Aide sollicitée : 61.272€

La Commission reste dans l'attente du retour favorable à la demande d'avis préalable émise par la Commission régionale des Terrains.  
Projet reporté

## **Cenon**

Terrain synthétique éclairé n°1 – Aide sollicitée : 50.000€

Projet conforme. Aide accordée : **40.000€**

## **Cenon**

Terrain synthétique éclairé n°2 – Aide sollicitée : 50.000€

Projet conforme. Faute d'enveloppe disponible la Commission reporte l'accompagnement financier de ce projet, prioritairement sur les reliquats éventuellement accordés par la FFF ou sur la saison 2023/2024.

## **Cenon**

Vestiaires – Aide sollicitée : 20.000€

Projet conforme. Aide accordée : **17.000€**

## **Cérons**

Amélioration pelouse naturelle – Aide sollicitée : 6.000€

Après avoir pris connaissance du projet, la Commission constate que les travaux ont été effectués en 2018. De plus, le dossier transmis à la LFNA est incomplet : la fiche projet n'est ni tamponnée ni signée, il manque le retour favorable à la demande d'avis préalable. Enfin, la nature des travaux ne semble pas éligible au FAFA.  
Projet non accompagné.

## **Etauliers**

Main courante – Aide sollicitée : 3.437€

La Commission est toujours dans l'attente de la délibération de la Mairie validant le projet depuis le 8 septembre 2022. Faute de réponse de la mairie avant le 31 décembre 2022, ce projet sera annulé.  
Projet reporté.



### **Listrac Médoc**

Pare-ballons – Aide sollicitée : 5.000€

Projet conforme. Projet reporté, la commission prend bonne note de la visite souhaitée par M. GUICHARD avant toute prise de décision.

### **Salles**

Main courante – Aide sollicitée : 5.000€

La Commission est toujours dans l'attente du plan côté de l'aire de jeux précisant le positionnement de la main courante et la matérialisation des espaces de dégagement depuis le 8 septembre 2022. Faute de réponse de la mairie avant le 31 décembre 2022, ce projet sera annulé.

Projet reporté.

### **Soulac sur Mer**

Eclairage – Aide sollicitée : 9.168€

Projet conforme. Aide accordée : **8.000€**

### **St Médard-en-Jalles**

Amélioration plaine des Biges n°2 – Aide sollicitée : 13.000€

Projet conforme. Aide accordée : **13.000€**

### **St Médard-en-Jalles**

Amélioration plaine des Biges n°3 – Aide sollicitée : 17.000€

Projet conforme. Aide accordée : **17.000€**

### **Ste Terre**

Abris de touche – Aide sollicitée : 1.712€

Projet conforme. Aide accordée : **1.500€**

### **Stade Bordelais**

Club house – Aide sollicitée : 19.500€

Après avoir pris connaissance du projet, la Commission rappelle que pour un projet de club house, le projet doit prévoir la construction d'un bâtiment en dur, de 25m<sup>2</sup> minimum, et matérialiser la présence d'un point d'eau chaude / eau froide. Dans les pièces versées au dossier, il apparait que l'espace de convivialité prévu par le club s'apparente plutôt à une tente permanente. L'existence d'un point d'eau n'est pas précisée. La Commission rappelle en outre que pour ce type de projet, le taux d'accompagnement est limité à 30% du coût des travaux, avec un plafond de 20.000€. Projet non accompagné.

### **Villenave d'Ornon (La Junca) :**

Eclairage – Aide sollicitée : 15.000€

La commission prend note de l'annulation de ce projet.

### **Villenave d'Ornon (A. Roche)**

Eclairage – Aide sollicitée : 4.600€

Projet conforme. Faute d'enveloppe disponible la Commission reporte l'accompagnement financier de ce projet, prioritairement sur les reliquats éventuellement accordés par la FFF ou sur la saison 2023/2024.



## St André de Cubzac :

Vestiaires – Subvention 2021/2022

Vincent Guichard nous informe que le dossier n'est pas conforme aux éléments présentés lors de l'avis préalable. La Commission attire l'attention de la Mairie sur le fait qu'il aurait été souhaitable que les travaux soient conformes en tout point au projet présenté lors de l'attribution de subvention.

## LANDES

### Hagetmau

Terrain synthétique éclairé – Aide sollicitée : 50.000€

Projet conforme. Aide accordée : **40.000€**

### Hagetmau

Eclairage – Aide sollicitée : 15.000€

Projet conforme. Aide accordée : **10.000€**

### Rion des Landes

Eclairage – Aide sollicitée : 15.000€

Projet conforme. Dans la mesure où le début des travaux est prévu pour l'année 2023, la Commission propose de reporter le financement sur la saison 2023-2024.

Projet reporté.

### St Pierre du Mont

Eclairage terrain n°3 – Aide sollicitée : 15.117€

Projet conforme. Aide accordée : **10.000€**

### St Pierre du Mont

Eclairage terrain n°4 – Aide sollicitée : 15278€

Projet conforme. Aide accordée : **10.000€**

### St Pierre du Mont

Main courante – Aide sollicitée : 6.450€

Projet conforme. Aide accordée : **4.000€**

Pour ce type de projet, la CR FAFA rappelle que les conditions de financement prévoient une prise en charge maximum à hauteur de 50% du coût total HT des travaux, avec un plafond d'intervention fixé à 5.000€.

### St Pierre du Mont

Abris de touche – Aide sollicitée : 8.050€

Projet conforme. Aide accordée : **4.000€**

Pour ce type de projet, la CR FAFA rappelle que les conditions de financement prévoient une prise en charge maximum à hauteur de 50% du coût total HT des travaux, avec un plafond d'intervention fixé à 5.000€.

### Tarnos

Terrain synthétique éclairé – Aide sollicitée : 50.000€

Projet conforme. Aide accordée : **40.000€**



### Tarnos

Eclairage – Aide sollicitée : 15.000€  
Projet conforme. Aide accordée : **10.000€**

### Tartas

Terrain synthétique éclairé – Aide sollicitée : 50.000€  
Projet conforme. Aide accordée : **40.000€**

### Tartas

Eclairage – Aide sollicitée : 15.000€  
Projet conforme. Aide accordée : **10.000€**

### Ygos St Saturnin

Abris de touche – Aide sollicitée : 866€  
Projet conforme. Malheureusement, le montant minimum de l'aide demandé n'atteint pas le seuil de 1.500€.  
Projet non accompagné.

### Ygos St Saturnin

Amélioration pelouse naturelle – Aide sollicitée : 4.804€  
Projet conforme. Aide accordée : 3.000€

### Ygos St Saturnin

Eclairage – Aide sollicitée : 15.000€  
Projet conforme. La Commission précise que l'aide ne peut être calculée que sur le reste à charge de la Mairie et propose donc une aide de 10 000 €.

### Ygos St Saturnin

Clôture – Aide sollicitée : 3.013€  
Projet conforme – Aide accordée : 2.000€

### Ygos St Saturnin

Amélioration pelouse naturelle – Aide sollicitée : 1.850€  
La nature des travaux n'est pas éligible au FAFA. La Commission est au regret de ne pouvoir valider de financement pour ce projet.  
Projet non accompagné.

### Ygos St Saturnin

Main courante – Aide sollicitée : 2.589€  
Projet conforme – Aide accordée : 2.000€

### Ygos St Saturnin

Pare-ballons – Aide sollicitée : 4.462€  
Projet conforme – Aide accordée : 3.000€



## Ygos St Saturnin

Terrain A8 – Aide sollicitée : ?

Le projet réceptionné est incomplet, aucune fiche projet n'ayant été versée au dossier. Après étude des autres justificatifs il s'avère que l'aire de jeux est en pelouse naturelle, sans éclairage. Or, seules les aires de jeux de foot à 8 éclairées en gazon synthétique peuvent être valorisées dans le cadre du FAFA. Aucune aide ne pourra malheureusement être votée pour cette demande.

Projet non accompagné.

## LOT-ET-GARONNE

### Castelmauron

Clôture – Aide sollicitée : 6.000€

Projet conforme. Aide accordée : **4.000€**

Pour ce type de projet, la CR FAFA rappelle que les conditions de financement prévoient une prise en charge maximum à hauteur de 50% du coût total HT des travaux, avec un plafond d'intervention fixé à 5.000€.

### Houeillès

Eclairage – Aide sollicitée : 2.610€

Il manque le retour favorable de la Commission des Terrains à la demande d'avis préalable.

Projet reporté.

### Ste Livrade sur Lot

Vestiaires – Aide sollicitée : 45.880€

Projet conforme.

Pour ce type de projet, la CR FAFA rappelle que les conditions de financement prévoient une prise en charge maximum à hauteur de 20% du coût total HT des travaux, avec un plafond d'intervention fixé à 20.000€. Le District nous informe que l'accompagnement de la CDC devrait être conséquent et n'est pas certain que le dossier de demande de subvention soit maintenu. La Commission décide de reporter le dossier dans l'attente d'un nouveau plan de financement. Projet reporté.

### Bazens (syndicat des Deux Rives)

Amélioration pelouse naturelle – Aide sollicitée : 3.458€

La Commission reste dans l'attente du retour favorable de la Commission des Terrains à la demande d'avis préalable.

De plus la Commission souhaite demander un éclaircissement sur le porteur de projet, cette précision déterminant l'éligibilité du dossier.

Projet reporté.

## PYRENEES ATLANTIQUES

### Hasparren

Club house – Aide sollicitée : 4.000€

Le projet présenté est à compléter et à restructurer. Tel que présenté, le montant maximum de l'aide éligible n'atteindrait pas le seuil minimum de 1.500€.

Projet reporté.



## Lescar

Eclairage – Aide sollicitée : 6.500€

Projet conforme. Aide accordée : **5.000€**

## FC Deux Vallées (Monassut Audiracq)

Pare-ballons – Aide sollicitée : 5.000€

Après avoir pris connaissance des différents documents versés au dossier, les travaux auraient été effectués au mois de novembre 2021. Pour rappel, la demande de subvention doit être déposée au plus tard 3 mois après le début des travaux. De plus, le dossier présenté en séance est incomplet.

Projet non accompagné.

## Oloron Ste Marie

Eclairage – Aide sollicitée : 20.000€

Projet instruit lors de la saison 2020-2021. Malgré plusieurs relances, la Commission reste toujours sans réponse de la part de la Municipalité sur les compléments demandés. Comme indiqué dans son précédent procès-verbal, elle considère donc le projet comme abandonné.

Projet non accompagné.

## DEUX SEVRES

### Chanteloup

Vestiaires – Aide sollicitée : 4.195€

Projet conforme. Dans la mesure où le début des travaux est prévu pour l'année 2023, la Commission reporte le financement sur la saison 2023-2024.

Projet reporté.

### Fenioux

Amélioration pelouse naturelle – Aide sollicitée : 6.300€

Projet conforme. Aide accordée : **5.000€**

### Mauléon

Terrain synthétique éclairé – Aide sollicitée : 50.000€

Projet conforme. Aide accordée : **40.000€**

### Melle

Club house – Aide sollicitée : 20.000€

Ce projet a déjà fait l'objet d'une subvention de 20.000€ accordée au cours de la saison 2018-2019. Les travaux n'ayant pas été réalisés dans le délai de 2 ans fixé par le cahier des charges, l'aide accordée a fait l'objet d'une annulation. Comme autorisé par le cahier des charges, la Mairie a de nouveau souhaité solliciter un financement pour ce moment projet. Cependant, compte-tenu du très grand nombre de demandes de financement réceptionné pour le présent exercice, la Commission reporte sa décision.

### Vouhé

Vestiaires – Aide sollicitée : 15.685€

Projet conforme. Aide accordée : **15.000€**

## VIENNE

### Chauvigny

Eclairage – Aide sollicitée : 13.100€

Projet conforme. Aide accordée : **10.000€**

### Chauvigny

Mise en conformité d'un terrain synthétique – Aide sollicitée : 4.000€

Le type de projet sélectionné par la Mairie n'est plus valorisable dans le cadre du FAFA. Cependant, après échanges avec M. Patrice Hérault, la Commission prend note que la nature du projet sélectionnée ne correspond pas à la réalité des aménagements effectués (changement d'une main courante). A la lecture de ces éléments, il convient de revoir le dossier de manière à notamment mettre à jour le plan de financement au regard des conditions d'accompagnement définies pour cette nature de projet.

Projet reporté

### La Chapelle Bâton

Club house – Aide sollicitée : 13.878€

Projet conforme. Aide accordée : **7.000€**

Pour ce type de projet, la CR FAFA rappelle que les conditions de financement prévoient une prise en charge maximum à hauteur de 30% du coût total HT des travaux, avec un plafond d'intervention fixé à 20.000€.

### La Chapelle Bâton

Main courante – Aide sollicitée : 7.000€

Projet conforme. Aide accordée : **4.000€**

Pour ce type de projet, la CR FAFA rappelle que les conditions de financement prévoient une prise en charge maximum à hauteur de 50% du coût total HT des travaux, avec un plafond d'intervention fixé à 5.000€.

### La Chapelle Viviers

Eclairage – Aide sollicitée : 7.383€

Projet conforme. Aide accordée : **6.000€**

### Lhonnaizé

Main courante – Aide sollicitée : 15.200€

Projet conforme. Aide accordée : **4.000€**

Pour ce type de projet, la CR FAFA rappelle que les conditions de financement prévoient une prise en charge maximum à hauteur de 50% du coût total HT des travaux, avec un plafond d'intervention fixé à 5.000€.

### Neuville Poitou

Club house – Aide sollicitée : 50.000€

Projet conforme. Aide accordée : **15.000€**

Pour ce type de projet, la CR FAFA rappelle que les conditions de financement prévoient une prise en charge maximum à hauteur de 30% du coût total HT des travaux, avec un plafond d'intervention fixé à 20.000€



### **St Sauvant**

Eclairage – Aide sollicitée : 3.476€

La Commission a réceptionné une simple fiche projet sans aucun autre justificatif. Après échanges avec le District de la Vienne, la Commission propose au propriétaire de l'installation de prendre contact avec son District d'appartenance, de manière à obtenir l'aide nécessaire dans la constitution de leur dossier.

Projet reporté.

### **Vouneuil sur Vienne**

Abris de touche – Aide sollicitée : 851€

Malheureusement, le seuil minimum de 1.500€ de subvention éligible n'est pas atteint. La Commission est au regret de ne pouvoir donner une suite favorable au projet présenté.

Projet non accompagné.

### **Vouneuil sur Vienne**

Main courante – Aide sollicitée : 675€

Malheureusement, le seuil minimum de 1.500€ de subvention éligible n'est pas atteint. La Commission est au regret de ne pouvoir donner une suite favorable au projet présenté.

Projet non accompagné.

## **HAUTE VIENNE**

### **La Geneytouse**

Vestiaires – Aide sollicitée : 20.000€

Le retour favorable de la Commission des Terrains à la demande d'avis préalable n'est pas versé au dossier.

Projet reporté.

### **Pierre Buffière**

Amélioration pelouse naturelle – Aide sollicitée : 1.909€

Le projet prévoit des travaux d'engazonnement de l'aire de jeux. Malheureusement, cette nature de travaux n'est pas valorisable par l'intermédiaire du FAFA.

Projet non accompagné.

### **St Auvent**

Main courante – Aide sollicitée : 1.377€

Malheureusement, le seuil minimum de 1.500€ de subvention éligible n'est pas atteint. La Commission est au regret de ne pouvoir donner une suite favorable au projet présenté.

Projet non accompagné.

### **St Genest sur Roselle**

Amélioration pelouse naturelle – Aide sollicitée : 2.462€

La nature des aménagements prévus n'est pas éligible au FAFA (engazonnement). La Commission ne peut donner une suite favorable à la demande de financement.

Projet non accompagné.

### **St Just le Martel**

Abris de touche – Aide sollicitée : ?

Seule une fiche projet incomplète a été versée au dossier. En l'état le projet ne peut faire l'objet d'une subvention.

Projet non accompagné.



## SYNTHESE REGIONALE AIDES VOTEES

Porteur	CDG	Projet	Aide votée
CHAZELLE	16	Banc de touche	1 500 €
LINARS	16	Club House	2 000 €
PUYMOYEN	16	Vestiaires	15 000 €
PUYMOYEN	16	Club House	15 000 €
CC GEMOZAC ET SAINTONGE	17	Terrain Sye	40 000 €
CC GEMOZAC ET SAINTONGE	17	Eclairage	10 000 €
LES MATHES	17	Vestiaires	15 000 €
ST JEAN D'ANGELY	17	Vestiaires	20 000 €
VAUX SUR MER	17	Eclairage honneur	10 000 €
VAUX SUR MER	17	Eclairage annexe	10 000 €
BRIVE LA GAILLARDE	19	Terrain synthétique éclairé	80 000 €
LUBERSAC	19	Club House	15 000 €
GOUZON	23	Terrain synthétique éclairé	40 000 €
ANTONNE LE CHANGE	24	Main courante	4 000 €
ANTONNE LE CHANGE	24	Tunnel	3 000 €
SANILHAC	24	Drainage	5 000 €
THIVIERS	24	Vestiaires	15 000 €
CENON	33	Terrain sye éclairé n°1	40 000 €
CENON	33	Vestiaires	17 000 €
SOULAC SUR MER	33	Eclairage	8 000 €
ST MEDARD EN JALLES	33	Renforcement Biges 2	13 000 €
ST MEDARD EN JALLES	33	Renforcement Biges 3	17 000 €
STE TERRE	33	Banc de touche	1 500 €
HAGETMAU	40	Terrain sye éclairé	40 000 €
HAGETMAU	40	Eclairage	10 000 €
ST PIERRE DU MONT	40	Eclairage terrain n°3	10 000 €
ST PIERRE DU MONT	40	Eclairage terrain n°4	10 000 €
ST PIERRE DU MONT	40	Main courante	4 000 €
ST PIERRE DU MONT	40	Abris de touche	4 000 €
TARNOS	40	Eclairage	10 000 €
TARNOS	40	Terrain sye	40 000 €
TARTAS	40	Eclairage	10 000 €
TARTAS	40	Terrain sye	40 000 €
YGOS ST SATURNIN	40	Arrosage intégré	3 000 €
YGOS ST SATURNIN	40	Eclairage	10 000 €
YGOS ST SATURNIN	40	Clôture	2 000 €
YGOS ST SATURNIN	40	Main courante	2 000 €
YGOS ST SATURNIN	40	Pare-ballons	3 000 €
CASTELMAURON	47	Clôture	4 000 €
LESCAR	64	Eclairage	5 000 €



FENIOUX	79	Renforcement	5 000 €
MAULEON	79	Terrain sye éclairé	40 000 €
VOUHE	79	Vestiaires	15 000 €
CHAUVIGNY	86	Eclairage	10 000 €
LA CHAPELLE BATON	86	Club house	7 000 €
LA CHAPELLE BATON	86	Main courante	4 000 €
LA CHAPELLE VIVIERS	86	Eclairage	6 000 €
LHOMMAIZE	86	Main courante	4 000 €
NEUVILLE DE POITOU	86	Club house	15 000 €
<b>TOTAL</b>			<b>710 000 €</b>

## Chapitre Transport

Porteur	CDG	Affil	Coût projet TTC	Aide votée
AF 3 B	16	560188	36 620 €	18 300 €
PATRONAGE BAZADAIS	33	505811	18 700 €	7 400 €
TONNEINS FC	47	518161	19 490 €	7 900 €
ELAN BEARNAIS ORTHEZ	64	506101	35 634 €	17 500 €
<b>TOTAL</b>			<b>110 444 €</b>	<b>51 100 €</b>

## Chapitre Nouvelles pratiques

Porteur	CDG	Projet	Coût projet HT	Aide accordée
RETHAIS FC	17	Terrain Foot à 5	120 000 €	30 000 €
HAUTEFORT	24	Terrain Foot à 5	116 939 €	30 000 €
BIDACHE	64	Terrain Foot à 5	117 321 €	30 000 €
SAUVAGNON	64	Terrain Futsal	107 579 €	20 000 €

## Chapitre Instances

Porteur	Projet	Coût projet TTC	Aide votée
DISTRICT GIRONDE	Terrain foot à 5	120 892 €	36 200 €
<b>TOTAL</b>		<b>120 892 €</b>	<b>36 200 €</b>

PV validé le 14 décembre 2022  
par Mme Marie-Ange AYRAULT-GUILLORIT  
Secrétaire Générale

